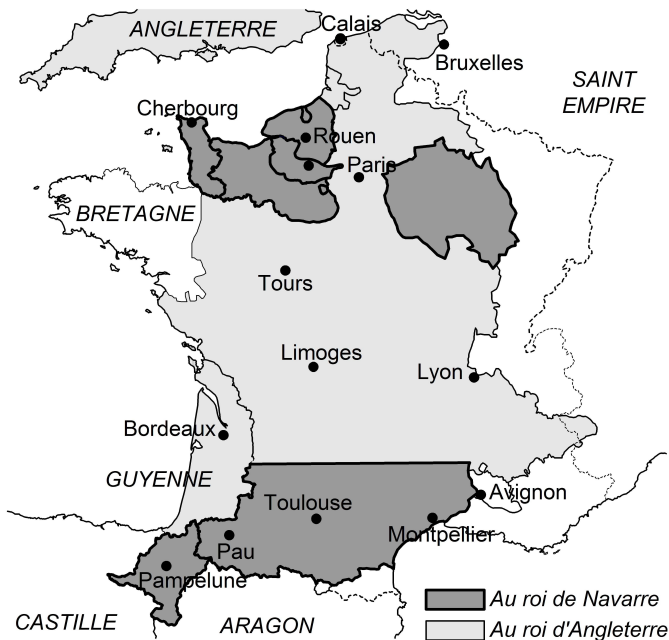


jusqu'au premier avril 1355. C'est à cette époque que fut esquissé le plan de partage anglo-navarrais de la France.

### *Le plan de partage anglo-navarrais*

Le détail des négociations anglo-navarrais est resté dans les secrets de l'Histoire. Selon Froissart et la déposition de Friquet de Fricamps, Charles II se rendit en Angleterre, à Londres, auprès du roi Edouard III. Mais aucune archive, aucun compte ne permettent d'étayer cette affirmation. Il est plus vraisemblable que les discussions anglo-navarrais se soient déroulées en parallèle des pourparlers franco-anglais d'Avignon, où se trouvait le roi de Navarre, et qu'il ait envoyé ses émissaires à Londres plutôt que de s'y rendre personnellement.



### *Le partage de la France selon le traité anglo-navarrais de 1355*

Il nous reste de ces tractations un projet de traité de partage du royaume de France, établi vers décembre 1354 entre les représentants d'Edouard III

d'Angleterre, certainement le duc de Lancaster lui-même, et Charles II de Navarre. Ce projet n'était ni plus ni moins que la préparation du morcellement de la France en cas de victoire sur Jean II. Il nous est connu par une copie anglaise d'époque qui, selon une mention qu'elle comporte *fut trouvée entre les lettres de Navarre, écrite de la main de l'évêque de Londres*<sup>28</sup>.

Ce court texte, tenant sur un unique parchemin, ne mentionne jamais le roi d'Angleterre ni le roi de Navarre. Edouard III y est nommé par le nom de code de « l'aîné » (il avait alors 42 ans), et Charles II y est appelé « le cadet » (« mainsné », dans la langue de l'époque, il avait alors 22 ans). Le roi Jean II de France est quant à lui dénommé « homme ». Le traité peut être résumé comme suit :

Les rois d'Angleterre et de Navarre prévoyaient de s'aider mutuellement, de ne pas conclure de trêve l'un sans l'autre, et de ne pas faire d'alliance avec le roi d'Aragon (il existait déjà un traité entre la Navarre et l'Aragon, remontant à 1349).

Les terres suivantes reviendraient au « cadet », le roi de Navarre, en plus des terres qu'il possédait déjà :

- Le duché de Normandie en entier, que le roi de France tenait, mais qui lui revenait en compensation du comté d'Angoulême et de certaines dettes du trésor de France.
- Les comtés de Champagne, de Brie et de Bigorre tels qu'ils étaient à l'époque du roi Louis le Hutin, et qui lui revenaient par héritage.
- Les comtés de Toulouse et de Chartres avec leurs dépendances.
- Le sud de la France, comprenant Carcassonne, Béziers, Montpellier, Aigues Mortes, jusqu'aux montagnes d'Aragon, de Comminges et de Foix, avec les territoires confinant à Beaucaire et Viviers à l'est. La frontière nord irait de Viviers à Masselès, dans l'actuelle Gironde. Ces terres excluaient bien entendu le duché de Guyenne.

Le roi Edouard III d'Angleterre, « l'aîné », serait couronné roi de France. Charles II renoncerait à ses droits à la couronne de France, reconnaîtrait Edouard III comme suzerain, et lui rendrait hommage pour les terres qui lui revenaient en France.

La Bigorre serait annexée pour toujours au royaume de Navarre. Les autres terres précédemment citées et revenant à Charles II devraient rendre hommage à Edouard III.

Lorsqu'Edouard III, « l'aîné », aurait été couronné roi de France et qu'il tiendrait Paris, Reims et l'essentiel du royaume depuis plus d'un an, il

---

<sup>28</sup> Publiée par Roland Delachenal, *op. cit.* L'original est au British Museum.

verserait à Charles II la somme de 100000 florins d'or que le trésor de France lui devait. Deux ans après son couronnement, la somme de 100000 florins serait payée à Blanche de Navarre, veuve de Philippe VI, pour certains joyaux qu'on lui retenait abusivement.

Les aspects financiers et l'organisation de l'opération n'étaient pas négligés, puisqu'il était précisé que la conquête commencerait par la Normandie, après quoi les deux rois marcheraient sur Paris à l'initiative d'Edouard III. Chacun ferait la conquête des terres qui lui revenaient et les efforts de guerre seraient supportés en commun.

Au cas où Charles II décéderait avant la mise à exécution de ce plan, ses frères le remplaceraient.

Il est impossible de dire si les Français avaient vraiment connaissance de ces éléments, dont on ne trouve aujourd'hui de copie d'époque qu'en Angleterre. On ne sait pas non plus s'il s'agissait d'une ébauche ou si des discussions très avancées avaient eu lieu. Toujours est-il que lors de l'interrogatoire de Friquet de Fricamps, qui eut lieu en mai 1356, ses interlocuteurs français n'en avaient pas connaissance et il n'y fit aucune allusion, qu'il ait été au courant ou non.

Au passage, il est surprenant de noter que la frontière des territoires méridionaux attribués par ce traité au roi de Navarre, entre Marseilles près de Marmande et Viviers sur le Rhône près de Montélimar, est d'une définition quasiment parfaite au niveau de ses coordonnées géodésiques. Les deux villages de Marseilles et Viviers, distants de 380 km, sont à la même latitude à 8 km près (4' 30'' d'arc, soit 2 % d'erreur) et la frontière constitue presque un parallèle est-ouest parfait. Nous constatons par ce biais, chose aujourd'hui souvent ignorée, que les hommes du quatorzième siècle avaient d'excellentes connaissances de la géographie de leurs territoires.

### *Intercession infructueuse du pape Innocent VI (1355)*

Une fois les négociations avec les Anglais suffisamment avancées, Charles II rejoignit Pampelune en décembre 1354, capitale de son royaume de Navarre qu'il avait quitté depuis trois ans et où il serait désormais en sécurité.

Pendant ce temps, le pape Innocent VI cherchait à réconcilier les deux rois, d'abord en écrivant à Jean II afin qu'il accorde son pardon à Charles II (17 décembre 1354), puis à Charles II en lui recommandant d'abandonner ses rancœurs et de se présenter au roi de France avec soumission et humilité (lettre du 12 février 1355).

Jean II était encore dans un ancien schéma selon lequel Charles II, membre de la famille royale française et comte d'Evreux, lui devait entière